



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement

Service Milieux
Naturels Biodiversité
Sites et Paysages

N° Com/ 36-15

Cayenne, le 06 juin 2015
10h10

COMMUNIQUE DE PRESSE

Faune sauvage captive : intervention de l'Etat

Au mois de mai, une intervention conjointe de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), de la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF) et du Service Mixte de la Police de l'Environnement (SMPE) s'est déroulée, avec l'appui du zoo de Guyane, chez un particulier, responsable d'un élevage situé sur la commune de Roura. Les services de l'Etat ont été sollicités par ce particulier pour récupérer 4 caïmans noirs de belle taille, entre 2 et 3 mètres, et un jaguar.

L'opération s'est déroulée sur 2 jours : jeudi 21 mai et vendredi 29 mai. Les animaux ont été recueillis par le zoo de Guyane.

L'élevage avait obtenu les autorisations administratives nécessaires, mais, suite au décès du détenteur du certificat de capacité, les conditions techniques de gestion de l'établissement n'étaient plus satisfaisantes.

A cette occasion, il est rappelé au public que la **détention de faune sauvage est soumise à une réglementation précise. Le non respect de celle-ci entraîne des sanctions, en plus des questions de responsabilité du contrevenant en cas d'accident.**

Les services de l'Etat (DEAL, DAAF, SMPE), se tiennent à la disposition des particuliers pour tout renseignement à ce sujet.

Contacts :

- DEAL : Myriam VIREVAIRE : 0594 29 66 50 - myriam.virevaire@developpement-durable.gouv.fr
- DAAF : Sébastien LEHMANN : 0594 31 01 93 – salim.daaf973@agriculture.gouv.fr
- SMPE : Jérémie RIPAUD : 0594 29 19 20 – jeremie.ripaud@oncfs.gouv.fr

